

REGLEMENT

ROC LANZAGAIS (46)

La randonnée « Roc Lanzagais » est organisée par l'association LANZAC VTT. Il s'agit d'une randonnée VTT, marche, marche nordique et trail.

Les organisateurs seuls, se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toutes modifications ou adjonctions.

Les participants suivent un parcours balisé, le plus complet et clair possible. En cas d'interruption de balisage, il faudra revenir au dernier point de balisage et si nécessaire, prévenir l'organisation.

La randonnée est accessible à toutes les personnes sans limite d'âge. **Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée à l'inscription.**

Certificat médical non obligatoire. L'engagé déclare que son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toute responsabilité.

Les inscriptions à la randonnée seront mises en ligne sur le site <http://roc-lanzagais.ikinoa.com> à partir **du 02 avril 2018** et se clôtureront le **14 septembre 2018**.

Prix d'engagement :

Le prix d'engagement est variable selon les parcours :

- 6 € par personne pour le 12 km marche
- 8 € par personne pour les 29, 35 km VTT et 17, 23 km marche / Trail
- 10 € par personne pour les 47 et 56 km VTT
- 12 € par personne pour les 66, 82 et 100 km VTT

Les droits d'engagement sont à régler par carte bleue via le site d'inscription en ligne <http://roc-lanzagais.ikinoa.com>

Ce prix comprend :

- Une collation avant le départ
- l'accès aux ravitaillements
- l'accès aux douches sur le lieu d'arrivée
- un repas froid « Pasta Party » à l'arrivée

Date limite d'engagement : Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au 12 septembre 2018.

Les inscriptions s'effectuent **par internet** avant le 12 septembre 2018 (paiement sécurisé) via le site <http://roc-lanzagais.ikinoa.com>

Si le nombre maxi maximum d'inscriptions (900) n'est pas atteint, l'organisation acceptera les inscriptions sur place le dimanche matin avant 8h00.

Identification des participants :

Pour les vététistes, une plaque de cadre VTT, **identifiée selon le choix du circuit**, sera fournie et devra être fixée sur le cintre du VTT. Un bracelet sera également fourni et devra être porté au poignet, pour avoir accès aux ravitaillements et à la « Pasta Party »

Pour les marcheurs et participants au trail, un bracelet sera fourni et devra être porté au poignet, pour avoir accès aux ravitaillements et à la « Pasta Party »

Droit à l'image :

Les participants acceptent d'apparaître sur les photos, films, vidéos et autres supports qui pourront être créés par l'association et utilisés par les médias. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps sans que les sujets ne puissent demander de bénéfice. Les participants acceptent également d'être survolés par un drone lors de la journée.

Assurance :

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation auprès de la fédération UFOLEP pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité :

- Elle est assurée par des bénévoles
- Les organisateurs se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.
- Accident individuel : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute des participants. La pratique du VTT est un sport à risque et doit être pratiquée en pleine possession de ses moyens physiques.
- Un VTT fermera la randonnée au niveau du dernier participant.

Départ :

Le départ de la randonnée se fera à partir de 8h15 sur le stade municipal de LANZAC.

Parcours :

- Le parcours est entièrement balisé.
- Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant sera tenu de respecter le code de la route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- Il est demandé à tous de respecter la nature, de respecter les clôtures, de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours et de faire preuve de civisme vis à vis des bénévoles et des villageois rencontrés (risque d'exclusion de la course).
- Les suiveurs VTT non habilités sont interdits.
- Tout participant se doit de porter secours à un autre participant en situation dangereuse ou en détresse.
- Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de raccourcir les parcours.

Balisage :

Il sera effectué avec des flèches d'indication fluo rouge « RLZ » et rubalise jaune/noir (www.roclanzagais.fr).

Ravitaillements :

Les participants pourront se ravitailler aux différents postes disposés tout au long du parcours et à l'arrivée. L'utilisation d'un bidon ou poche à eau est conseillée.

Équipement :

Tout participant devra s'équiper pour sa sécurité :

- **Port du casque obligatoire pour les vététistes**
- Réserve d'eau (minimum 1000 ml)
- Téléphone portable (conseillé)
- Couverture de survie (conseillée)

Tout participant à cette édition du Dimanche 18 septembre 2018, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.